

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU EN ENTENDANT PRÈS D'UNE VINGTAINÉ DE HAUTS DIGNITAIRES

28 février 2017

Le Conseil des droits de l'homme a poursuivi, cet après-midi, son débat de haut niveau, en entendant les déclarations des hauts dignitaires de près d'une vingtaine de pays: Côte d'Ivoire, Maroc, Cameroun, Afrique du Sud, Ouzbékistan, Italie, Uruguay, Myanmar, Grèce, Népal, Norvège, Pologne, Japon, État plurinational de Bolivie, République islamique d'Iran et Bélarus. Les Secrétaires généraux du Commonwealth et du Conseil de l'Europe se sont également exprimés.

Au cours de cette séance, a notamment été évoquée la question du terrorisme dans le bassin du lac Tchad. Le Ministre des relations extérieures du Cameroun a mis en avant la difficulté de gérer l'afflux de migrants, généré par la violence des groupes terroristes tels que Boko Haram, alors que plusieurs des voisins du pays font face à une profonde crise politique. Il a appelé la communauté internationale à soutenir l'initiative d'Oslo, initiée par les pays donateurs pour les réfugiés du bassin du lac Tchad. Le Ministre adjoint des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie a également fait part de son inquiétude quant à la déstabilisation de cette région, Libye incluse.

Alors que de nombreux hauts dignitaires ont insisté cet après-midi sur la nécessité d'accueillir les réfugiés dans des conditions humaines, tout en soulignant la nécessité de tarir la source des réfugiés et de consolider la paix et le développement, la Grèce a regretté être en première ligne dans l'accueil des réfugiés depuis que «la route des migrants» a été unilatéralement fermée. Après avoir rappelé que l'Europe n'a pas pris ses responsabilités face à la crise des réfugiés, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a souligné que les règles que nous avons arrêtées après la Seconde Guerre mondiale ne doivent pas être respectées uniquement par temps calme; au contraire, elles doivent aider à faire face aux difficultés d'aujourd'hui.

La Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Norvège et le Ministre adjoint pour les relations internationales et la coopération de l'Afrique du Sud ont pour leur part insisté sur l'importance d'une presse libre et indépendante, la Norvège soulignant que la répression de la presse était l'un des premiers signaux d'une crise imminente.

La situation à l'est de l'Ukraine, ainsi qu'en Crimée, a une nouvelle fois fait l'objet des remarques de certains intervenants, la Ministre adjointe des affaires étrangères de la Pologne défendant le caractère indivisible du territoire ukrainien et qualifiant d'illégale l'annexion de la Crimée.

À l'instar du Vice-Ministre parlementaire pour les affaires étrangères du Japon, certains ont fait part de leur vive préoccupation face à l'attitude de la République démocratique populaire de Corée.

Le Ministre adjoint aux affaires étrangères pour les affaires juridiques et internationales de l'Iran a notamment dénoncé l'émergence de groupes malfaisants, violents et extrémistes au Moyen-Orient et islamophobes en Occident.

Demain matin, à partir de 9 heures, le Conseil poursuivra et achèvera son débat de haut niveau.

Suite du débat de haut niveau

M. SEM MARCEL AMON-TANO, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, a rappelé que plusieurs défis d'envergure se présentaient à son pays en 2011 au sortir de la décennie de crise qu'il a connu mais qu'aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est en paix et en sécurité, et attire les investisseurs. Il a relevé que la session du Conseil se tient à un moment particulier pour son pays, marqué notamment par le retrait définitif des casques bleus du territoire national, et la fermeture en juin 2017 de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Cette session se tient également au moment de l'avènement de la Troisième République, instaurée par la nouvelle Constitution, votée lors du référendum du 30 octobre 2016, et promulguée le 8 novembre de la même année. Pour M. Amon-Tanoh, la Côte d'Ivoire tourne définitivement la page des crises de son histoire récente, et consolide, avec la nouvelle Constitution, les libertés et la gouvernance démocratique, accroît la participation des

femmes à la vie politique et économique du pays, et augmente le pouvoir des collectivités locales. Cependant, le Représentant ivoirien a indiqué que son pays devait accélérer la réforme du secteur de la sécurité, consolider les acquis du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et surtout veiller à une plus grande professionnalisation de l'armée et des forces de sécurité intérieure pour éviter les mouvements d'humeur observés ces dernières semaines.

M. MUSTAFA RAMID, Ministre de la justice du Maroc, a déclaré que le Conseil siège à l'heure où son pays est engagé à travers plusieurs réformes à jeter les bases du renforcement de la démocratie et des institutions. Les droits fondamentaux, économiques et sociaux sont protégés, y compris dans les zones reculées comme au Sahara occidental. Au sujet de cette question, le Ministre a déclaré que son pays reste ouvert au dialogue et à la coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies pour trouver une solution définitive à «ce problème» du «Sahara marocain». En attendant, le Maroc fait tout pour que les citoyens de cette région jouissent de leurs droits, y compris en matière de développement.

Le Maroc, qui se prépare pour son prochain Examen périodique universel et a présenté son rapport au Comité des droits de l'homme, a accueilli depuis l'an 2000 pas moins de 11 visites d'organes relatifs aux droits de l'homme, y compris celui du Haut-Commissaire, a-t-il poursuivi. Le Maroc est également un de premier pays de sa région à avoir ouvert ses portes aux migrants et à leur trouver une solution. Alors que le pays est de retour au sein des institutions africaines et notamment l'Union africaine, il entend renforcer sa coopération avec le continent et avec le reste de la communauté internationale. Le Maroc souhaite cependant que les spécificités religieuses et culturelles du continent soient respectées. Il demande aussi le respect des droits du peuple palestinien.

M. LEJEUNE MBELLA MBELLA, Ministre des relations extérieures du Cameroun, a estimé que le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants marquait un tournant dans la gestion des migrations internationales, et ouvrait la voie à l'instauration d'un système plus responsable et prévisible. Les migrants et les réfugiés sont les deux facettes d'une même réalité. Il ne devrait pas y avoir de distinction entre les «bons» réfugiés et les «mauvais» migrants, a-t-il préconisé. M. Mbella Mbella s'est félicité du débat sur le profilage racial et l'incitation à la haine, y compris dans le contexte des migrations, prévue à la présente session du Conseil.

Considérant que les migrations constituent un atout pour les États, le Cameroun est engagé à coopérer au niveau international pour faciliter «la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable» tel que prévu par le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Depuis le déclenchement de la guerre contre le groupe terroriste Boko Haram et les crises politiques dans les pays voisins, le Cameroun fait face à un afflux sans précédent de réfugiés, dont le nombre s'élève à plus de 320 000, auxquels s'ajoutent 190 000 déplacés internes. Au-delà, c'est l'ensemble du bassin du lac Tchad qui fait face à une situation de crise humanitaire et sécuritaire. Pour y remédier, une Conférence des donateurs a eu lieu à Oslo afin de lever des fonds pour venir en aide aux réfugiés et aux déplacés. M. Mbella Mbella a appelé la communauté internationale à soutenir l'initiative d'Oslo. Il a salué par ailleurs l'intérêt qu'a toujours porté à cette région le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi.

M. Mbella Mbella a rappelé l'engagement de son pays à la construction d'un État de droit, à la consolidation des droits de l'homme et à l'affermissement des libertés publiques. Toutefois, le pays a connu de forts troubles sociaux récemment, menés par des groupes radicaux, en marge de négociations sereines et finalement fructueuses avec les syndicats. Le Cameroun est prêt à faire preuve de transparence sur cette question avec les Nations Unies, a-t-il ajouté. En conclusion, M. Mbella Mbella a présenté la candidature de son pays au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021.

M. LUWELLYN LANDERS, Ministre adjoint aux relations internationales et à la coopération de l'Afrique du Sud, a déclaré que le pays persévérerait dans son engagement en faveur de la jouissance de tous les droits de l'homme. Le combat en la matière remonte à plus de 350 ans, a-t-il rappelé, soulignant que ces valeurs restent ancrées dans la politique étrangère. L'Afrique du Sud lutte contre le racisme institutionnalisé, l'injustice, les inégalités et le chômage et se considère responsable de la réalisation de tous les droits humains pour tous, a expliqué M. Landers. Plusieurs acquis sont à son actif dans ce cadre et plusieurs défis restent à relever. L'engagement de l'Afrique du sud repose sur la primauté de la Charte des Nations Unies et du droit international. La loi sur la prévention et la lutte contre la torture, et la loi contre la traite des personnes visent à faciliter les poursuites des auteurs et à apporter un soutien aux victimes. M. Landers a reconnu que certains citoyens parmi les plus pauvres ont levé la main contre des étrangers dans le pays. Le Gouvernement condamne toutes les violences à l'encontre des personnes étrangères, a-t-il affirmé. Ceux qui ont été impliqués dans ces actes ont été appréhendés et sont poursuivis pénalement.

La majorité des Sud-Africains reste touchée par la pauvreté et le chômage, raison pour laquelle le Gouvernement a mis en place un salaire minimum. La sécurité sociale est universelle pour les personnes les plus pauvres, a encore indiqué le Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération. Le droit au développement devait être réalisé pour tous, a ajouté M. Landers dont le pays estime légitime d'intégrer une Convention sur le droit au développement au sein des instruments de la famille des droits de l'homme. Pour conclure, il a dénoncé la violation du droit des Palestiniens et du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination.

M. AKMAL SAIDOV, Directeur du Centre national des droits de l'homme de l'Ouzbékistan, a déclaré que son pays avait adopté, dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan de développement pour la période 2017-2021 prévoyant une série de mesures et d'objectifs répartis en cinq étapes, une par année. Ces étapes incluent des réformes judiciaires, le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme, la protection de la propriété privée et des activités des entreprises. Les étapes incluent aussi la protection des personnes âgées et la coopération avec les mécanismes des Nations Unies, a précisé M. Saidov.

M. BENEDETTO DELLA VEDOVA, Ministre adjoint aux affaires étrangères et à la coopération internationale de l'Italie, a exprimé la profonde préoccupation de son pays face aux violations répétées du cessez-le-feu en Syrie. Il a réitéré le soutien de l'Italie à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Il a espéré que les discussions actuelles à Genève aboutiraient et seraient conformes aux termes de la [résolution 2254](#) du Conseil de sécurité. M. della Vedova a par ailleurs déploré le blocage de l'aide humanitaire destinée aux populations syriennes et rappelé que les responsables des crimes commis en Syrie devront en rendre compte. Sur un autre front, la stabilité de la Libye est une priorité stratégique pour l'Italie, a rappelé le Ministre adjoint. Le soutien au Conseil présidentiel libyen et au Gouvernement d'entente nationale en vue d'éradiquer le terrorisme et de gérer les flux migratoires est dans l'intérêt tant des Libyens que de la communauté internationale, a relevé M. della Vedova, qui a précisé que l'Italie avait ouvert à nouveau son ambassade à Tripoli pour signifier son désir de coopération avec le Gouvernement légitime de la Libye.

M. della Vedova a ensuite assuré l'Égypte du soutien de l'Italie dans sa lutte contre le terrorisme: il s'est déclaré convaincu que, dans ce combat, l'Égypte respecterait les droits de l'homme inscrits dans sa Constitution. Le Ministre adjoint a également salué les efforts des autorités irakiennes et de la coalition internationale contre Daech pour assurer l'aide humanitaire nécessaire dans la campagne pour la reprise de Mossoul. Aucun effort ne doit être ménagé pour réconcilier les Irakiens dans les territoires libérés, a souligné le Ministre adjoint. M. della Vedova s'est déclaré préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire au Yémen et a réitéré le soutien italien à la médiation des Nations Unies.

Par ailleurs, M. della Vedova a attiré l'attention du Conseil sur la situation au Burundi. Il a rappelé que son pays soutenait les Gouvernements du Mali, de la République centrafricaine et des pays du bassin du lac Tchad dans leur lutte contre le terrorisme. L'Italie juge d'autre part inquiétants les événements récents en République démocratique du Congo, surtout dans la province du Kasai, et particulièrement l'emploi excessif de la force par les forces armées congolaises. M. della Vedova a regretté les violations des droits de l'homme en Ukraine, dans un conflit qui met en danger l'Europe. Il a demandé à ce que toute la lumière soit faite sur les crimes qui y sont perpétrés et la traduction en justice de leurs auteurs. Le Ministre adjoint a demandé à la République populaire démocratique de Corée de collaborer pleinement avec le Conseil pour faire la lumière sur les violations des droits de l'homme qui y sont régulièrement commises. M. della Vedova s'est également inquiété de la situation des minorités chrétienne et yézidi victimes de la violence des groupes terroristes Daech et Boko Haram. Après avoir affirmé le soutien de l'Italie au Gouvernement du Myanmar, M. della Vedova s'est dit inquiet des violences commises dans l'État de Rakhine: il a appelé le Myanmar à œuvrer à la réconciliation nationale et au respect des droits des minorités. Finalement, le Ministre adjoint a déclaré prendre note des promesses de l'Iran en matière des droits de l'homme et l'a encouragé à continuer ses efforts dans cette voie.

M. JOSÉ LUIS CANCELA, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, a indiqué que son pays avait vocation, de par son histoire, à appuyer toute initiative visant à améliorer les conditions de vie des citoyens. L'Uruguay a lancé une invitation ouverte à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, Conseil auquel il a présenté sa candidature pour la période 2019-2020. «Temps de changement ou changement de temps», la situation internationale est difficile et pleine de défis, a observé M. Cancela. Si la qualité de vie des personnes s'est améliorée au cours de ces dernières années, le monde fait pourtant face à un nombre très inquiétant de crises humanitaires et de conflits. Les instances internationales doivent s'opposer aux violations graves des droits de l'homme qui sont commises dans ce contexte, a souligné M. Cancela. Les crises migratoires qui résultent de conflits armés

particulièrement cruels mettent à l'épreuve les valeurs universelles en matière de droits de l'homme, a souligné le Vice-Ministre. Sans oublier le terrorisme, qui entend soumettre les sociétés à l'emprise de la peur et du chantage, et touche plus particulièrement les femmes et les enfants. Il est absolument essentiel que, face à ces phénomènes rétrogrades, la communauté internationale ne renonce pas aux principes de tolérance auxquels elle croit, a plaidé M. Cancela. En particulier, les pays les plus avancés au niveau économique doivent redoubler d'efforts contre la xénophobie et contre les discriminations.

L'Uruguay se félicite de l'action du Conseil au cours de ces dix dernières années: son rôle est aujourd'hui irremplaçable, a noté M. Cancela. Quant au multilatéralisme – pilier de la politique extérieure de l'Uruguay –, il est incarné parfaitement par le système des Nations Unies. La protection des droits de l'homme est intimement liée à la sécurité internationale. Il est indispensable que le système international agisse de manière coordonnée et rejette l'unilatéralisme, a insisté M. Cancela. Le Vice-Ministre a plaidé pour une coopération plus étroite entre les organes qui traitent de ces questions, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. L'Uruguay soutient l'action du Haut-Commissariat des droits de l'homme, pierre angulaire du respect des droits de l'homme dans le monde. C'est pourquoi l'Uruguay lance un appel aux bailleurs de fonds pour que le Haut-Commissariat puisse mener à bien ses travaux et son mandat, a conclu M. Cancela.

M. U KYAW TIN, Ministre des affaires étrangères du Myanmar, a déclaré qu'en dépit de nombreux progrès, le Gouvernement de son pays restait confronté à de nombreux défis en matière de droits de l'homme, en raison d'une situation complexe dans les régions en proie à des conflits armés. Pour ramener la paix et la concorde entre ses citoyens, le Gouvernement a accéléré les réformes et engagé un dialogue avec les groupes armés ethniques. Il a notamment institué un cadre de négociation et de dialogue avec tous les groupes ethniques. La première session de la Conférence d'union pour la paix, également connue sous le nom de la Conférence Panglong du XXI^e siècle, s'est conclue avec succès le 31 octobre 2016, a relevé le Ministre.

M. Tin a expliqué que la complexité de la situation dans l'État de Rakhine est imputable à des différends historiques entre les deux communautés et à l'ingérence d'acteurs extérieurs qui cherchent à attiser les tensions en distribuant des armes et exacerbant les extrémismes. Le Gouvernement est actif sur ce dossier également: il a pris des mesures telles que la création d'un comité central sur la paix, outre sa coopération avec les Nations Unies et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour faire parvenir l'aide humanitaire dans cette région. Actuellement, la situation est stabilisée dans le nord de l'État de Rakhine grâce au couvre-feu en vigueur depuis le début du mois. Cela dit, les défis dans cette région ne peuvent être vus sous l'angle étroit d'une seule communauté: il faut travailler ensemble pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les communautés, en toute impartialité, a conclu le Ministre.

M. IOANNIS AMANATIDIS, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Grèce, a rappelé que celle-ci avait adressé une invitation permanente à toutes les procédures spéciales. En 2015, la Grèce a présenté ses rapports périodiques au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En août 2016, la Grèce a présenté son rapport périodique sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, a-t-il fait valoir. Dans le but de contribuer activement au travail du Conseil, la Grèce a soumis sa candidature au Conseil pour la période 2019-2021, a-t-il annoncé, précisant que son pays n'y avait jamais siégé.

Le poids de la dette et de l'austérité ont eu des répercussions sur les droits de l'homme en Grèce mais le Gouvernement s'attache toutefois à améliorer la situation économique et sociale, a poursuivi M. Amanatidis. Par ailleurs, la Grèce soutient les initiatives de l'Union Européenne qui promeuvent la protection des défenseurs des droits de l'homme, la lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discriminations. La situation économique de la Grèce est le reflet éclatant des difficultés économiques auxquelles font face de nombreuses nations européennes. En mettant en œuvre le dernier mémorandum d'entente soumis par ses créanciers, la Grèce a accordé une attention particulière à la protection des droits de l'homme de son peuple. M. Amanatidis a regretté que la communauté internationale se soit montrée incapable de régler la question de la dette tout en veillant à la protection des droits de l'homme.

Par ailleurs, la crise des migrants est un grand sujet d'inquiétude pour la Grèce, particulièrement depuis que la route des migrants a été fermée de manière unilatérale. Malgré ses difficultés économiques sévères, la Grèce, en coopération avec ses partenaires européens et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, multiplie ses efforts, notamment financiers, pour faire dignement face à la situation. En conclusion, M. Amanatidis a rappelé que la gestion d'une crise d'une telle ampleur exigeait une coordination internationale et le partage des responsabilités.

M. PRAKASH SHARAN MAHAT, Ministre des affaires étrangères du Népal, a déclaré que le Conseil a été fondamental car il a créé un environnement propice au respect des droits de l'homme dans le monde entier. Pour un grand nombre de pays en développement, le droit au développement a une signification profonde et devrait être traité sur un pied d'égalité avec les droits sociaux, économiques et culturels. La réalisation de ce droit doit faire partie intégrante des Objectifs de développement durable, a insisté le Ministre. La transformation politique qu'a connue le Népal ces dernières années permet de reconnaître les droits de l'homme de l'ensemble de la population. Le pays souhaite répondre aux aspirations de toutes les composantes de sa société. Des élections démocratiques doivent avoir lieu le 14 mai prochain, a annoncé M. Sharan Mahat. Le soutien aux victimes du tremblement de terre de 2015 est une priorité pour le Gouvernement, a-t-il encore indiqué.

La Commission vérité et réconciliation et la Commission d'enquête sur les disparitions forcées ont commencé leurs travaux. Elles doivent permettre de traduire les criminels en justice et aux victimes d'obtenir des réparations et des compensations dans une atmosphère de réconciliation.

Tout incident de discrimination est notifié ce qui permet d'agir contre les auteurs de ces actes; et des mesures de discrimination positive portent leurs fruits, a-t-il assuré. Le Gouvernement fait en sorte de renforcer le mandat de la Commission nationale des droits de l'homme qui a obtenu le statut A conformément aux Principes de Paris. Le Népal a présenté sa candidature à un siège au Conseil pour la période 2018-2020 et souhaite jouer un rôle dans la promotion des droits de l'homme pour faire de la paix, de la prospérité et du bien-être des peuples une réalité a conclu M. Sharan Mahat.

MME MARIT BERGER ROSLAND, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Norvège, a estimé inacceptable les différences croissantes entre les normes établies et les réalités du terrain. Les Objectifs de développement durable offre de nouvelles opportunités et une voie à suivre, a-t-elle souligné. La Norvège soutient le Mécanisme impartial et indépendant sur la Syrie afin de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité. Dans notre réaction à la violence extrémiste, nous devons sauvegarder les principes internationaux sur lesquels nous nous sommes mis d'accord il y a 70 ans, a-t-elle affirmé. Elle s'est ensuite inquiétée que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne dispose plus des moyens nécessaires à sa mission. Mme Rosland a soutenu l'appel de fonds du Haut-Commissariat qui souligne l'importance de la protection des droits de l'homme en tant que signal d'alerte précoce et facteur de prévention des conflits; et l'importance de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Sans un intérêt accru pour les droits de l'homme, aucun des piliers des Nations Unies ne sera solide, a-t-elle souligné, avant de proposer le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Enfin, Mme Rosland a souligné l'importance d'une presse libre et indépendante pour la liberté d'expression.

MME JOANNA WRONECKA, Ministre adjointe des affaires étrangères de la Pologne, a déclaré que son pays s'oppose à toute tentative visant à limiter la participation de la société civile dans les travaux du Conseil, compte tenu de son rôle primordial en matière de droits de l'homme. La Pologne reconnaît l'importance et l'expérience de ces organisations, en particulier celles travaillant dans le domaine de la démocratie. C'est pour cela qu'elle leur accorde une place centrale avec la Conférence sur le dialogue et la démocratie de Varsovie, qui se tient chaque année dans la capitale polonaise.

S'exprimant sur les situations de pays, Mme Wroniecka a invité le Conseil à demeurer saisi de la situation en Syrie jusqu'à ce que les atrocités cessent et que les auteurs soient traduits devant la justice. Au sujet de l'Ukraine, elle a indiqué que la Pologne reste invariablement en faveur de son intégrité territoriale et condamne de fait «l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie»

M. MOTOME TAKISAWA, Vice-Ministre parlementaire aux affaires étrangères du Japon, a déclaré que son pays menait une diplomatie basée sur les valeurs universelles telles que la liberté, la démocratie, les droits de l'homme fondamentaux et l'état de droit. Attirant l'attention sur les crises humanitaires qui secouent le monde, il a évoqué la flambée de l'extrémisme violent, notamment au Moyen-Orient. Il faut aider les personnes déplacées et soutenir les pays hôtes, a-t-il souligné. En Afrique, a poursuivi M. Takisawa, la situation humanitaire et des droits de l'homme s'aggrave en raison des conflits ou des catastrophes naturelles. Des attentats ont lieu fréquemment qui sont autant de défis lancés à la communauté internationale, a par ailleurs souligné le Vice-Ministre parlementaire.

L'Asie connaît certains progrès, mais des difficultés subsistent en matière de non-respect des libertés et droits de l'homme fondamentaux. La question des enlèvements de personnes opérés par la «Corée du Nord» n'a pas encore été réglée, a fait observer M. Takisawa, avant de rappeler que le Conseil et les

Nations Unies avaient adopté des résolutions sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Le Conseil de sécurité a lui aussi eu des discussions approfondies sur le sujet, depuis trois ans maintenant. Le Japon va prêter son concours actif et coopérera pour faire face à ces graves violations des droits de l'homme, a indiqué M. Takisawa, avant de préciser qu'une résolution serait présentée au cours de la présente session du Conseil des droits de l'homme en coopération avec l'Union européenne sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Le Japon va continuer à travailler avec la communauté internationale pour combattre les violences sexuelles dans le cadre des conflits, a par ailleurs indiqué le Vice-Ministre parlementaire. La notion de «sécurité humaine» est l'un des piliers de la politique étrangère du Japon, a-t-il rappelé. En tant que membre du Conseil, le Japon veut jouer un rôle de chef de file dans la protection et la promotion des droits de l'homme, a conclu M. Takisawa.

MME GUADALUPE PALOMEQUE DE TOBOADA, Vice-Ministre des relations extérieures de l'État plurinational de Bolivie, a rappelé que son pays est partie aux 18 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à leurs protocoles facultatifs. La Bolivie présente par ailleurs toujours ses rapports aux différents organes de traités et applique les recommandations qu'elle reçoit de la part des organes des Nations Unies. Dans le cadre de ses efforts de lutte contre la discrimination, la Bolivie a adopté la décennie 2014-2024, comme Décennie pour le peuple afro-bolivien. Elle reconnaît en outre les droits des peuples autochtones dans sa Constitution, en plus d'avoir été à l'initiative en 2016 de l'adoption par Assemblée générale de la résolution faisant de 2019 l'Année internationale des langues autochtones.

Dans le but de toujours défendre les droits collectifs, la Bolivie est également favorable à une déclaration sur les droits des paysans et autre personnes travaillant en zones rurales, ainsi qu'à un instrument international juridiquement contraignant de réglementation concernant les activités des entreprises et les droits de l'homme. Avec le Mouvement des non-alignés, la Bolivie continuera en outre à défendre le droit au développement, a conclu la Vice-Ministre des relations extérieures.

M. SEYED ABBAS ARAGHCHI, Ministre adjoint aux affaires étrangères pour les affaires juridiques et internationales de la République islamique d'Iran, a déclaré que les droits de l'homme partout dans le monde sont confrontés à l'émergence de groupes malfaisants, violents et extrémistes au Moyen-Orient et islamophobes en Occident. Les idéologies extrêmes des forces du mal ravagent le Moyen-Orient, diffament une grande religion et détruisent de grandes civilisations, a dénoncé M. Araghchi. Conscient de ce péril, le Président Rohani a demandé aux leaders du monde d'appuyer son initiative «Le monde contre la violence et l'extrémisme», a expliqué M. Araghchi. Le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour appliquer les dispositions de ce plan. Il faut notamment briser le cercle vicieux des idéologies *takfiri*, mettre fin au lavage de cerveau des jeunes combattants qui commettent des actes terroristes au nom de ces idéologies du mal. Il faut mettre un terme au soutien idéologique, financier et militaire dont bénéficient les extrémistes violents de Daesh, a également demandé le Ministre adjoint.

L'intervention des Émirats arabes unis au Yémen est responsable de nombreuses destructions de maisons, de mosquées, d'écoles et d'hôpitaux faisant des morts parmi des innocents. Cette situation a permis à Al-Qaeda au Yémen de reprendre des forces, a affirmé M. Araghchi. La communauté internationale ne peut pas rester passive face à des bombardements contre des civils yéménites innocents, bombardements qui constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Ministre adjoint a déploré qu'Israël et les Émirats arabes unis se retrouvent dans le même camp pour appliquer une politique anti-iranienne et commettre des violations flagrantes des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité. M. Araghchi a aussi exigé du «régime israélien» qu'il mette fin immédiatement aux violations systématiques des droits des Palestiniens et a demandé au Conseil de tout mettre en œuvre pour faire cesser cette occupation. Le Ministre adjoint a enfin dénoncé l'adoption, chaque année par le Conseil des droits de l'homme, d'une résolution sur la situation des droits de l'homme en Iran, estimant cette démarche injustifiée et inacceptable.

M. VALENTIN RYBAKOV, Ministre adjoint des affaires étrangères du Bélarus, a affirmé que le monde avait abordé la période la plus imprévisible des relations internationales depuis la Seconde guerre mondiale. L'Europe est tellement convaincue que la paix est une chose certaine qu'il lui est difficile d'envisager ce changement de monde, a-t-il commenté. M. Rybakov a critiqué l'inefficacité du Conseil des droits de l'homme et a regretté son manque de cohésion. L'ONU avait été créée afin de maintenir la paix dans le monde, a-t-il rappelé, regrettant l'incapacité du Conseil à poursuivre cet objectif. M. Rybakov a cependant estimé que le Conseil pouvait être efficace si chacun renonçait à imposer aux autres son point de vue unilatéral, et si le «deux poids deux mesures» prenait fin. Le Conseil doit de surcroît arrêter de nommer des Rapporteurs spéciaux sans l'accord de l'État concerné, a-t-il ajouté. Il n'en reste pas moins que le Bélarus a commencé à exécuter son Plan national de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. M. Rybakov a aussi indiqué que le Bélarus était ouvert à la coopération internationale pour la mise en œuvre des instruments internationaux de

protection des droits de l'homme. Le dialogue et le consensus sont nécessaires pour parvenir à des résultats acceptables par tous, a-t-il conclu.

MME PATRCIA SCOTLAND, Secrétaire générale du Commonwealth, a déclaré vouloir travailler en étroite coopération avec le Conseil. Elle a indiqué que l'une des priorités du Commonwealth cette année est la lutte contre les violences domestiques, car «sans paix à la maison, il n'y aura pas de paix dans les communautés». La promotion des droits des femmes et des filles et leur autonomisation constitue une autre priorité du Commonwealth, qui entend ainsi lutter contre les mariages précoces ou forcés. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur le sujet, datant de juillet dernier, 15 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 8,8% d'entre elles vivent dans les pays du Commonwealth. Alors qu'un consensus sur cette question a été atteint par les gouvernements en 2011, 2013 et 2015, le Commonwealth prévoit d'organiser, avec le Haut-Commissariat, un débat sur le mariage des enfants lors de la 35^e session du Conseil en juin prochain, a annoncé Mme Scotland. Les pays du Commonwealth sont profondément attachés aux valeurs inscrites dans la Charte de Nations Unies, notamment l'opposition à toute forme de discrimination. Il faut donc que les capacités des institutions nationales des droits de l'homme, des parlements et des parlementaires soient renforcées. A cet égard, elle s'est réjouie de l'adoption l'année dernière par consensus de la résolution sur les institutions nationales des droits de l'homme. Les similitudes dans les systèmes juridiques et administratifs des pays du Commonwealth signifient qu'ils peuvent développer des cadres communs et mettre en œuvre les bonnes pratiques, a encore estimé la Secrétaire générale.

M. THORNBjørn JAGLAND, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a rappelé que 800 millions de personnes pouvaient porter plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. L'ordre international est dominé par l'intérêt de chaque nation, a-t-il poursuivi. Les conséquences n'en sont jamais aussi graves qu'en Syrie, en Irak et en Lybie, a souligné le Secrétaire général, ajoutant que tout cela survient malgré ce qui est inscrit à l'Article 24 de la Charte des Nations unies, qui prévoit de confier la sécurité au Conseil de Sécurité. Les États agissent pour eux-mêmes, en leur nom propre; le système ne fonctionne pas, a déploré M. Jagland.

Nous vivons une époque de déplacements massifs, a poursuivi le Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Des milliers de réfugiés se retrouvent en Europe, en Turquie, au Moyen-Orient. Tout cela affecte la sécurité européenne. On assiste à la fermeture des frontières et à l'érosion des droits de l'homme, ainsi qu'à une résurgence des actes xénophobes. Le plus gros problème de la sécurité en Europe est le chaos qui nous entoure, a insisté M. Jagland. Il a expliqué que faute de financements du Haut-Commissariat pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial, les réfugiés ont dû se déplacer vers l'Europe. Il faut dépenser l'argent là où on en a besoin, financer les agences des Nations Unies et ouvrir les frontières pour que ce ne soit pas les mêmes pays qui doivent accueillir le flot de réfugiés. Il faut protéger les personnes les plus vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés – qui peuvent être victimes de la traite ou recrutés par des groupes terroristes. Le populisme en Europe n'a pas débuté avec les *tweets* de Donald Trump, a insisté le Secrétaire général du Conseil de l'Europe. La montée du populisme est dû au fait que l'Europe n'a pas pris ses responsabilités face à la crise des réfugiés. Les règles que nous avons arrêtées après la Seconde Guerre mondiale ne doivent pas être respectées uniquement par temps calme; au contraire les règles doivent aider à faire face aux difficultés d'aujourd'hui, a conclu M. Jagland.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel
HRC17/007F